



202605-07

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

ID : 022-212200349-20260511-20260507-DE

mairie
ti ker

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

SEANCE DU 11 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, 11 Mai, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

Membres en exercice : 19

Présents : 17 : Maurice OFFRET, Maire, Sylvain RANNOU, 1^{er} Adjoint, Magali BODEREAU, 2^{ème} adjoint, Mathieu ROUSSEL, 3^{ème} adjoint, Céline TREDAN CABOCO, 4^{ème} adjoint, Jean-Paul LE CANN, 5^{ème} adjoint, Gaëtan LE PESSOT, Sonia LE BERRE, Xavier DUAULT, Gaëlle LE CANT, Adélaïde NICOLAS, Pauline UNVOAS, Baptiste LE COZ, Daïven PIOGER, Didier NEVEUX, Adeline POINTIER, Lucie ARZUL

Absent avec procuration : 2 : Sylvie LE CARVENNEC à Maurice OFFRET, Ronan GEFFROY à Didier NEVEUX

Absent sans procuration :

Date de convocation : 30 Avril 2026

Secrétaire de séance : Jean-Paul LE CANN

Objet : Approbation du règlement intérieur de la bibliothèque municipale

Monsieur le Maire informe que l'extension de la bibliothèque s'est achevée en septembre 2022 et que le bâtiment étant un établissement recevant du public, il est nécessaire de rédiger un règlement intérieur pour ainsi codifier les rapports entre la bibliothèque et ses usagers.

Monsieur le Maire ajoute que le règlement intérieur a été rédigé avec la secrétaire générale, la responsable de la bibliothèque, et porté à la connaissance des bénévoles et de l'élue en charge de la bibliothèque, Monsieur Jean-Paul LE CANN et qu'aucune remarque n'a été faite.

Après son approbation, il sera affiché dans les locaux de la bibliothèque

Le Conseil Municipal,

Vu le règlement intérieur du bâtiment communal proposé

Considérant que la bibliothèque est un établissement recevant du public et qu'un règlement intérieur doit être affiché

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'approuver** le règlement intérieur de la bibliothèque municipale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le règlement intérieur de la bibliothèque municipale



mairie
ti ker

202605-07

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-212200349-20260511-20260507-DE

Fait et délibéré, à Cavan les jour, mois et an précités

Pour extrait conforme au registre dûment signé

Le secrétaire de séance,

Jean-Paul LE CANN



Le Maire,

Maurice OFFRET

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Saint-Brieuc dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État